

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DIRECTION VIE CITOYENNE / CULTURE / MUSEES

31

OBJET : PARTENARIAT DE DEMOCRATISATION CULTURELLE AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR POUR DES ACTIONS AVEC LE MUSEE DU JOUET DE POISSY**DELIBERATION
APPROUVEE PAR****Voix pour****Voix contre****A l'unanimité****Abstention****Non-participation au vote****Annexe : Convention de partenariat**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-six,
S'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, M. Marc LARTIGAU, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Céline ALLOUCHE, M. Bertrand LACOSTE, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Jonathan TAYAR, MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, M. Eric ROGER, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, MME Karine EMONET-VILLAIN, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

MME Hatice BARRE
M. Jean-Jacques NICOT
MME Sandrine RUHAUD
M. Nelson JESUS DE PEDRO
MME Aline SMAANI

Pouvoirs :

MME Hatice BARRE à MME Samira TAFAT
M. Jean-Jacques NICOT à MME Virginie MESSMER
MME Sandrine RUHAUD à MME Le MAIRE
M. Nelson JESUS DE PEDRO à M. Marc LARTIGAU
MME Aline SMAANI à MME Sabrina DE BACKER

Secrétaire : Christophe SIMEONI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que le Musée du Jouet s'est rapproché de l'association Cultures du Cœur pour élaborer un partenariat concourant à la démocratisation culturelle, levier

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260629-CM_20260629_31-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

supplémentaire dans la lutte contre l'exclusion. La culture comme le sport, conformément à la loi d'orientation du 29 juillet 1998 chapitre 5, favorisent le « *droit à l'égalité des chances* ».

L'association Cultures du Cœur Val d'Oise a pour mission de lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'agir pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes fragilisées par la précarité économique et l'isolement social en favorisant leur participation à la vie culturelle et en facilitant le partage de biens communs que sont la culture, le sport et les loisirs.

En vue d'impulser une nouvelle dynamique sur le département des Yvelines en l'absence pour le moment d'une association territoriale Cultures du Cœur Yvelines, Cultures du Cœur Val d'Oise est notre interlocuteur pour intégrer le dispositif Cultures du Cœur et développer un projet partenarial.

Cultures du Cœur Val d'Oise se positionne en situation d'interface entre les relais sociaux et les partenaires culturels et sportifs. Pour cela, elle développe un réseau de solidarité constitué d'une part de structures culturelles et sportives, proposant une offre pluridisciplinaire et d'autre part d'organismes sociaux s'engageant à mener des projets d'accompagnement et de médiation autour de ces propositions auprès du public ciblé par l'action.

La culture et le sport agissent tous deux de manière complémentaire sur l'acquisition d'une meilleure confiance en soi et participent à un mieux-être physique et psychique, éléments indispensables pour redynamiser le parcours de personnes en difficulté économique et sociale. Plus largement, ils participent d'une ouverture au monde et à la connaissance tout au long de la vie et représentent des espaces de partage s'intégrant dans une mixité et une diversité sociale et culturelle, chacun, étant soi-même porteur de sa propre culture.

C'est avec cette conviction que l'association Cultures du Cœur s'adresse aux personnes au moment où elles rencontrent des difficultés (sociales, médicales, professionnelles, financières...) dans leur parcours de vie. En leur proposant des sorties culturelles et sportives, véritables expériences personnelles et citoyennes, l'association entend ainsi contribuer à enrayer la spirale négative de l'exclusion sociale. Elle entend également impulser une attitude propice à une démarche de (re)construction de soi, en facilitant la participation à une vie culturelle choisie, en (re)donnant du pouvoir d'agir, de choisir et de s'épanouir dans l'exercice effectif des droits culturels.

Cette collaboration, intégrée aux différents projets de médiation culturelle du Musée du Jouet et répondant à la mission de service public de cet établissement, permettra aux bénéficiaires des relais de Cultures du Cœur de bénéficier d'un service spécifique et adapté à leurs besoins.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver la mise en place de ce partenariat entre le Musée du Jouet et l'association Cultures du cœur.

-.-.-.-.-

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant la proposition du Musée du Jouet d'établir un partenariat avec l'association Cultures du cœur afin de favoriser la démocratisation culturelle,

Considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat pour préciser les conditions de mise en place de ce dispositif,

LE CONSEIL,

Vu le rapport

Vu la convention de partenariat entre l'association Cultures du cœur et la Ville de Poissy pour le Musée du Jouet ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20260629-CM_20260629_31-DE Date de télétransmission : 01/07/2026 Date de réception préfecture : 01/07/2026

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Poissy et l'association Cultures du cœur.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuelles ainsi que tous documents y afférents avec l'association Cultures du cœur.

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS



Convention de partenariat

Entre

La Ville de Poissy (pour le Musée du Jouet)
Hôtel de Ville
Place de la République
78300 POISSY

Représentée par Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, en sa qualité de Maire de Poissy,
D'une part,

Et

L'Association Cultures du Cœur Val d'Oise
Maison de Quartier des Touleuses
20 place des Touleuses
95000 Cergy

Représentée par Monsieur Pierre DEBARBAT, en sa qualité de Président de l'association
D'autre part,

Préambule

L'association Cultures du Cœur et le Musée du Jouet de Poissy s'appuient sur la conviction que la culture et le sport constituent un levier supplémentaire dans la lutte contre l'exclusion. La culture comme le sport, conformément à la loi d'orientation du 29 juillet 1998 chapitre 5, favorisent le « *droit à l'égalité des chances* ».

L'association Cultures du Cœur Val d'Oise a pour mission de lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'agir pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes fragilisées par la précarité économique et l'isolement social en favorisant leur participation à la vie culturelle et en facilitant le partage de biens communs que sont la culture, le sport et les loisirs.

Cultures du Cœur Val d'Oise se positionne en situation d'interface entre les relais sociaux et les partenaires culturels et sportifs. Pour cela, elle développe un réseau de solidarité constitué d'une part de structures culturelles et sportives, proposant une offre pluridisciplinaire et d'autre part d'organismes sociaux s'engageant à mener des projets d'accompagnement et de médiation autour de ces propositions auprès du public ciblé par l'action.

Le Musée du Jouet de Poissy est reconnu pour sa collection exceptionnelle de jouets anciens et contemporains. Labellisé Musée de France, il présente des pièces provenant du monde entier, retraçant l'évolution du jeu et du divertissement à travers les siècles. Il a pour ambition de proposer au public une expérience culturelle pour tous en développant une programmation ludique et pédagogique de qualité et mène de nombreuses actions pour la rendre accessible au plus grand nombre. L'accès à la culture est un droit pour chaque personne, quelles que soient sa nationalité, sa situation sociale et financière ou professionnelle, que cette personne soit ou non en phase de réinsertion ou d'intégration.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260629-CM_20260629_31-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

La culture et le sport agissent tous deux de manière complémentaire sur l'acquisition d'une meilleure confiance en soi et participent à un mieux-être physique et psychique, éléments indispensables pour redynamiser le parcours de personnes en difficulté économique et sociale. Plus largement, ils participent d'une ouverture au monde et à la connaissance tout au long de la vie et représentent des espaces de partage s'intégrant dans une mixité et une diversité sociale et culturelle, chacun, étant soi-même porteur de sa propre culture.

C'est avec cette conviction que l'association Cultures du Cœur s'adresse aux personnes au moment où elles rencontrent des difficultés (sociales, médicales, professionnelles, financières...) dans leur parcours de vie. En leur proposant des sorties culturelles et sportives, véritables expériences personnelles et citoyennes, l'association entend ainsi contribuer à enrayer la spirale négative de l'exclusion sociale. Elle entend également impulser une attitude propice à une démarche de (re)construction de soi, en facilitant la participation à une vie culturelle choisie, en (re)donnant du pouvoir d'agir, de choisir et de s'épanouir dans l'exercice effectif des droits culturels.

Cette collaboration, intégrée aux différents projets de médiation culturelle et à la vocation de ce lieu avec une mission de service public pour les habitants, permettra aux bénéficiaires des relais de Cultures du Cœur de bénéficier d'un service spécifique et adapté à leurs besoins.

A cette fin, les deux parties signataires conviennent de ce qui suit

ARTICLE I – Engagements du Musée du Jouet

- De mettre à disposition des publics bénéficiaires des relais de Cultures du Cœur des entrées gratuites pour visiter le musée, ses expositions et certains des événements qu'il organise ;
- De convier les référents des relais de Cultures du Cœur à la présentation du musée ainsi qu'à d'éventuelles « actions culturelles », pour accompagner leur travail de sensibilisation des publics traditionnellement exclus de l'offre culturelle. Dans cette perspective, le Musée du Jouet propose de communiquer à ces référents toutes les initiatives et ateliers de nature à sensibiliser ces publics aux expositions du Musée du Jouet ;
- De remettre des affiches et plaquettes aux relais afin d'informer le public sur la programmation.

ARTICLE II – Engagements de l'association Cultures du Cœur Val d'Oise

- A mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de l'action dans le respect de la charte déontologique des relais de Cultures du Cœur ;
- A assurer une véritable liaison entre les relais et le Musée du Jouet ;
- A offrir un espace personnel et sécurisé au Musée du Jouet sur le site www.culturesducoeur.org
- A créer sur le site www.culturesducoeur.org un lien à destination du site Internet du Musée du Jouet ;
- A rendre compte, une fois la saison terminée, de l'usage des places mises à disposition, à l'occasion d'un comité de pilotage réunissant les représentants des deux parties signataires.

ARTICLE III : Durée – Annulation

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement par voie d'avenant.

Le contrat pourra être résilié par chacune des parties dans un délai d'un mois après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute annulation du fait de l'une ou l'autre des parties ne donnera lieu à aucun versement d'indemnité.

Fait en double exemplaire à Cergy, le

Pour l'Association Cultures du Cœur 95,

Pour le Musée du Jouet

Le Président

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature

Monsieur Pierre DEBARBAT

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Termes du partenariat entre le Musée du Jouet et Cultures du Cœur Val d'Oise

Convention du 26 mai 2026

Le Musée du Jouet fait don à l'association Cultures du Cœur de **40** entrées gratuites pour les visites libres par an, de **10** entrées sur des visites guidées.

2 créneaux seront réservés pour mettre en place des visites sur mesure dans le courant de l'année.

8 places sur certaines animations (ateliers et/ou spectacles) seront mises à disposition. Les dotations se feront en amont avec une mise en relation directe entre les équipes du Musée et de Cultures du Cœur.

L'association Cultures du Cœur Val d'Oise s'engage à diffuser ces places par l'intermédiaire de son site Internet (www.culturesducoeur.org) à l'ensemble de ses relais (services sociaux, centres sociaux, associations d'aide aux défavorisés, associations d'insertion, foyers d'hébergement, clubs de prévention...) qui les redistribueront au public ciblé par l'action – public défavorisé et/ou en situation de précarité.

Le Musée du Jouet sera tenu informé de l'état des réservations par courrier électronique.

Un mail indiquant le nombre d'entrées réservées et le nom des invités sera envoyé 2 jours avant la date de la visite.

Le non envoi de mail équivaudra à l'abandon des places offertes, en l'absence de réservation.

Parallèlement, le Musée du Jouet a la possibilité de consulter l'état des réservations par l'intermédiaire de son menu personnel sur www.culturesducoeur.org, à la rubrique « réservations ».

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20260629-CM_20260629_31-DE Date de télétransmission : 01/07/2026 Date de réception préfecture : 01/07/2026

Document publié sur le [site de la ville](#) le 16/07/2026